

ÉVACUATION

- Suivez les directives données par les responsables locaux des opérations d'urgence au moment de l'évacuation.
- Inscrivez-vous auprès des services d'évacuation au moment de partir et au centre d'accueil lorsque vous arrivez à destination.
- Des restrictions concernant les bagages peuvent s'appliquer; attendez-vous à ne pouvoir apporter qu'un sac par personne.
- Prenez les dispositions nécessaires pour vos animaux de compagnie si vous devez les laisser derrière vous.
- Les collectivités d'accueil fournissent un hébergement temporaire pour les personnes évacuées, ce qui pourrait vous obliger à rester dans un refuge, dans une école ou chez des amis ou des proches.
- Des repas ou des bons de repas peuvent être offerts pendant la durée de l'évacuation.
- Des séances d'information régulières seront tenues pour les personnes évacuées dans des endroits désignés, généralement dans un centre d'accueil ou dans les bureaux municipaux.

TROUSSE D'ÉVACUATION

La durée d'une évacuation est imprévisible, mais les personnes prises dans une situation d'urgence devraient se préparer à une attente d'au moins sept jours. Votre trousse d'évacuation devrait contenir les objets suivants : des vêtements convenables pour chaque saison, tous les médicaments nécessaires, les articles pour les soins aux nourrissons, des effets personnels (articles de toilette, argent, cartes de crédit, téléphone cellulaire, etc.), des pièces d'identité et d'autres documents importants



Pour en savoir plus, prière de consulter les sites Web suivants :

www.maca.gov.nt.ca/fr

www.preparez-vous.ca

www.meteo.gc.ca

N'oubliez pas de consulter le site Web de votre collectivité ou de communiquer avec son bureau administratif pour vous informer sur la sécurité publique.

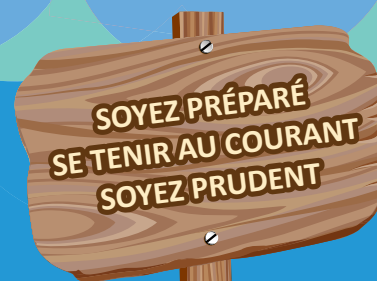


www.maca.gov.nt.ca/fr

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Certaines surprises n'ont rien de réjouissant.
Les urgences surviennent rapidement, sans
avertissement.

PRÉPAREZ-VOUS AUX SITUATIONS D'URGENCE : LES INONDATIONS



SOYEZ PRÊT.

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

LES INONDATIONS AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les risques d'inondations
sont élevés pour certaines
collectivités des TNO.

La plupart des inondations
se produisent le long
du fleuve Mackenzie ou
d'autres cours d'eau en
raison d'embâcles pendant
la période de fonte au
printemps.

Tout le monde
est concerné par
la préparation
aux situations
d'urgence.

Les résidents ont la
responsabilité de se
préparer et de prendre
des dispositions
raisonnables pour
protéger leurs biens des
effets dommageables des
inondations.

www.maca.gov.nt.ca/fr

SOYEZ PRÊT.

www.maca.gov.nt.ca/fr



SOYEZ PRÉPARÉ : avant une inondation

1

- Prévoyez un plan d'évacuation et dotez-vous d'une trousse de secours.
- Sachez qu'en cas d'évacuation, vous ne pourrez apporter que les objets essentiels.
- Assurez-vous de protéger les réservoirs de carburant, d'eau potable et d'eaux usées pour éviter qu'ils ne partent à la dérive ou ne soient endommagés.
- Coupez complètement le courant.
- Débranchez vos appareils électriques.
- Veillez à mettre à l'abri vos effets à l'intérieur ou à l'extérieur de votre domicile.

SE TENIR AU COURANT : pendant une inondation

2

- Communiquez avec votre administration communautaire pour connaître les risques liés aux inondations.
- Écoutez les stations de radio locales et consultez les alertes météorologiques.
- Familiarisez-vous avec le plan d'intervention en cas d'urgence de votre collectivité et informez-vous de l'emplacement du centre d'accueil.
- Évacuez dès que les autorités vous le demandent.

SOYEZ PRUDENT : après l'inondation

3

- Ne retournez à votre domicile que lorsque les autorités auront confirmé qu'il est possible de le faire sans danger.
- Vérifiez auprès des autorités si l'approvisionnement en eau est sûr.
- N'oubliez pas que les aliments laissés à votre domicile pourraient être avariés ou contaminés.
- Désinfectez ou stérilisez tout ce qui aurait pu être mouillé pour éviter les moisissures.
- Conduisez prudemment, car les routes pourraient être dangereuses.
- Faites preuve de prudence près des lignes électriques tombées et des zones inondées.

Si vous êtes victime d'une inondation, vous pourriez avoir droit à une aide financière. Pour déterminer votre admissibilité ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le directeur général du bureau du MAMC de votre région.

